

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V 307 Vœu relatif au prolongement du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Maillot.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu, présenté par M^{mes} Brigitte KUSTER, Laurence DOUVIN, MM. Jérôme DUBUS, Richard STEIN, Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe UMPPA, relatif au prolongement du tramway T3 ;

Considérant le succès du tramway T3 entre le pont du Garigliano et la Porte d'Ivry fréquenté chaque jour par près de 140 000 usagers ;

Considérant le prolongement du tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de la Chapelle il y a un an et qui a rencontré le même succès ;

Considérant la forte dimension métropolitaine du projet puisque plus d'un usager sur deux a une origine ou une destination en dehors de Paris ;

Considérant la déclaration de projet pour le prolongement du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières présenté en Conseil de Paris de décembre 2013 et en Conseil du STIF le 11 décembre dernier ;

Considérant que les travaux pour le prolongement du tramway T3 à la Porte d'Asnières seront engagés au printemps 2014 pour une mise en service fin 2017 ;

Considérant l'engagement constant des élus de la majorité parisienne en faveur d'un nouveau prolongement du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Maillot ;

Considérant la recommandation formulée par la Commission d'enquête en faveur d'un nouveau prolongement du tramway T3 à la Porte Maillot ;

Considérant la réponse qui est faite à cette recommandation dans la déclaration de projet du prolongement du tramway T3 à la Porte d'Asnières ;

Considérant l'inscription au Schéma Directeur d'Ile-de-France du prolongement du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Maillot ;

Sur la proposition de M. Julien BARGETON, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Le Maire de Paris sollicite le Préfet de Région et le Président de la Région d'Ile-de-France, Président du STIF pour que le prolongement du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Maillot soit inscrit dans le futur Contrat de projets Etat – Région et dans le futur Contrat particulier Région – Département de Paris afin de permettre un engagement rapide des études préalables.